

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1930

Artikel: Comment les banques fuient la régulation financière
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'oubliera pas que le secret bancaire dans son ancienne définition, abandonnée pour l'extérieur sous la pression de l'OCDE, est toujours valable pour les Suisses seuls. On n'oubliera pas que les obligations de la Convention de diligence, qui définit la déontologie que les banques doivent respecter, ne sont toujours pas transposées dans la loi et qu'elle demeure une convention privée.

Dès lors, il peut paraître ambitieux le titre que le professeur de droit public de l'Université de St-Gall, Philippe Mastronardi, a donné à son article-manifeste publié par la *Wochenzeitung* (28.01.2010): *Le marché financier doit devenir un service public*³.

De fait, une évolution est possible, malgré le pouvoir

du *lobby* bancaire. D'abord parce que l'opinion, et plus particulièrement les clients ont rendu manifeste leur jugement concernant la conduite d'UBS. Ils ont voté en retirant leurs dépôts. Ce sont des milliards qui ont rejoint Raiffeisen, les banques cantonales, les banques alternatives. Certes, le retrait est un acte de prudence pour beaucoup, mais aussi une condamnation.

Mais au-delà de la clientèle d'UBS, il y a de nombreux ceux qui rejettent des comportements spéculatifs, faiseurs d'argent facile. Il faut qu'ils puissent s'exprimer. Ethos⁴ en fait la LEDÉMONSTRATION et prouve qu'il est possible d'agir. Mais l'action ne se limite pas aux fonds de pension. Toute banque doit soigner son

image: elle a ses «*consommateurs*», elle dépend de son public. Et de même que les fédérations de consommateurs, les tiers-mondistes analysent les institutions qu'ils surveillent, un même pouvoir critique peut s'exercer sur les banques. Les questions à poser sont simples, par exemple sur le *trading*, sur l'attention portée à la petite clientèle, etc.

Rendre lisible l'affectation de l'épargne. Telle est l'exigence. Elle concerne notamment les banques cantonales.

Pourquoi ne pas créer un indice de notation. Il ne prendrait pas en compte la solvabilité, mais le respect absolu de la déontologie, le comportement irréprochable. On imagine la stimulation d'un indice AAA éthique.

Comment les banques fuient la régulation financière

Jean-Daniel Delley • 28 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18813>

«Banque de l'ombre», fraude fiscale et secret bancaire ont partie liée

La régulation financière se met lentement en place. Dans le même temps, les fonds spéculatifs rejoignent ce qu'il est convenu d'appeler la «*banque de l'ombre*» - *hedge funds*, capital-risque, activités spéculatives des banques d'affaires, placements immobiliers et sociétés hors bilan – peu ou pas surveillée.

Augmentation des fonds

propres, séparation plus ou moins étanche entre activités de crédit et opérations sur les marchés, meilleure disponibilité des liquidités en cas de besoin: les mesures visant à éviter une nouvelle crise financière majeure à la suite de la faillite d'un établissement bancaire «*systémique*», c'est-à-dire trop important économiquement pour faire faillite, prennent fortement progressivement dans les différents pays.

Pour une fois, la Suisse ne figure pas parmi les traîne-savates de l'arrière-garde et a mis en place rapidement un dispositif de régulation. Pourtant ce dispositif est encore loin de convaincre (DP 1922¹⁰). Les banques universelles de trop grande taille – UBS et Credit Suisse – constituent toujours un risque pour l'économie du pays et leurs activités spéculatives peuvent mettre en péril les dépôts de leurs clients.

Mais il y a plus grave encore.

Le supplément *Economie* du quotidien *Le Monde* du 25 octobre dernier rappelle que, trois ans après la faillite de Lehman Brothers, 16'000 (seize mille) milliards de dollars d'actifs échappent toujours à tout contrôle, logés qu'ils sont dans la «*banque de l'ombre*». Alors que les avoirs bancaires «*officiels*» censés subir les nouveaux contrôles réglementaires se montent à 13'000 milliards. La course-poursuite entre régulateurs et détenteurs de capitaux n'est pas prête de prendre fin. A tel

point qu'on est en droit de douter de la volonté des premiers de rattraper les seconds, tant chaque pays se montre soucieux de ne pas affaiblir ses champions nationaux face à la concurrence internationale!

Dans le même journal, un avocat aux barreaux de Paris et de New York suggère un moyen pour faire surgir de l'ombre une partie de ces actifs hors contrôle. Les 10'000 milliards de dollars à l'abri dans les «*pays à fiscalité*

privilégiée» échappent pour l'essentiel à la fiscalité des Etats de leurs détenteurs, Etats par ailleurs financièrement en assez mauvaise santé. Dans le cadre de la crise de la dette, il suffirait de conditionner le remboursement des créances à l'identification de leurs détenteurs finaux, personnes physiques. Pas d'identification, pas de remboursement. Et lorsque l'identité est annoncée, le fisc des ayants droit peut alors procéder à la taxation.

Transports: la Suisse est trop pauvre!

Albert Tille • 30 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18832>

Quel accroissement des coûts et pour qui?

La Suisse n'a pas les moyens de satisfaire toutes les demandes d'amélioration des transports par le rail et la route. Pas question d'augmenter les impôts pour financer les infrastructures. Il faut opérer des choix et faire payer les usagers pour trouver quelque deux milliards de recettes supplémentaires.

C'est ce que nous laisse entendre le dernier numéro de *La Vie économique*⁷. Les détails de la facture seront connus dans le message sur le financement des infrastructures ferroviaires que Doris Leuthard nous annonce pour l'an prochain.

La Suisse aime ses trains et se montre généreuse à leur égard. La moitié du

financement du trafic ferroviaire est couverte par les subsides publics, les usagers faisant le reste. C'est plus que l'effort consenti par l'Allemagne et la France. En Europe, seul l'Etat espagnol fait plus que la Suisse. Comme le financement par l'impôt est exclu et l'endettement un tabou politique, le Conseil fédéral joue pleinement sur le financement croisé. Il totalise les investissements nécessaires aux transports publics et ferroviaires avec ceux du trafic routier privé, puis propose une clé de répartition entre les deux secteurs.

Actuellement, la route occasionne annuellement quelque 6 milliards de coûts non couverts par les usagers: accidents, atteinte à l'environnement. Cela justifie une augmentation de la ponction sur les

automobilistes et les transporteurs routiers. Pour partager les sacrifices, Doris Leuthard estime que les usagers du rail doivent également passer à la caisse. Mais la hausse des tarifs doit être modérée afin que les voyageurs ne reprennent pas leur voiture et que les marchandises ne retournent pas sur les camions.

Sous réserve de la décision finale du nouveau Conseil fédéral, la facture se présentera comme suit:

Rail et transports publics
Personnes: + 1,3 ct par km
Fret: + 0,2 ct par tonne et km

Transport routier privé
Vignette autoroutière: 100 Fr.
Vignette de 2 mois: 50 Fr.
Taxe sur l'essence: + 20,5 ct. par litre
Impôt cantonal sur véhicules: